



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt trois

Présents : 27

Le 14 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 2

Convocation du Conseil Municipal en date du 07.12.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT.

Secrétaire de séance : Sébastien JEZEQUEL.

N° D_2023-14-12-01

Objet : DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELAGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

n°	Date information CM	n° alinéa CGCT	Thème	Objet
DC-2023-01	14/12/2023	4	Marchés = ou > à 40 000 € HT	Acquisition 1 renault Master benne VANDENKERCKHOVE 43 087,76 € TTC
DC-2023-02	14/12/2023	4	Marchés = ou > à 40 000 € HT	Refonte des réseaux EU - EP - AEP - centre ville - place de l'Eglise Lot 1 - Réseaux : LAGADEC TP 464 954,89 € TTC Lot 2 - Contrôle réseaux : SPAC 5 007,60 € TTC
DC-2023-03	14/12/2023	4	Marchés = ou > à 40 000 € HT	Renouvellement réseau AEP - allée de la croix : SAUR 50 773,20 € TTC

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE

